



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 52
 Nb de membres votants : 56
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le

ID: 003-200071470-20230130-DELIB2023008-DE

DELIBERATION N°	2023.01.30/08
CLASSIFICATION	8.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle des spectacles à DIOU, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 24 janvier 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, André PIESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELOT à Guy LABBE, Annie DEBORBE à Henri PUJOS, Jean-Louis MARQUANT à Fabrice MARIDET, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE,

Absents : Aline BONNEAU, Jean-Luc COLLIN, Geneviève DESVIGNE, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Guillaume LACROIX, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX

Secrétaire de séance : Fabrice MARIDET

N°08 – ADMINISTRATION GENERALE – Patrimoine – Opération construction 11 logements sociaux adaptés aux séniors
 – Bail emphytéotique entre la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et Auvergne Habitat, bailleur social
 – Complément assiette foncière

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime,

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2019.04.15/051 du 15 avril 2019 et n°2019.09.16/094 du 16 septembre 2019 portant sur le transfert de la construction de 11 logements sociaux adaptés aux séniors à Auvergne Habitat, bailleur social,

Vu la délibération n°2019.10.28/105 en date du 28 octobre 2019 par laquelle le conseil communautaire a décidé la mise à disposition au bailleur social Auvergne Habitat des parcelles de terrain communautaire sises commune de Le Donjon, cadastrées AN 158-159 et 457 d'une superficie de 3 325 m² afin d'y réaliser l'opération de construction de 11 logements sociaux adaptés aux séniors, selon un bail emphytéotique d'une durée de cinquante-cinq ans (55 ans) contre une redevance annuelle de un euro (1 €) versée en une seule fois après signature dudit bail,

Vu la modification du parcellaire cadastrale dressée par Monsieur Cédric ROBIN, géomètre-expert, le 23 novembre 2021 suite à la division des parcelles AN 157-158 et 457 changeant l'assiette foncière du projet de bail emphytéotique entre la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et le bailleur social Auvergne Habitat,

Vu la délibération n°2022.10.03/81 en date du 03 octobre 2022 par laquelle le conseil communautaire a confirmé la mise à disposition au bailleur social Auvergne Habitat – 16 Bd Charles-de-Gaulle – BP 70296 – 63008 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1, des parcelles de terrain communautaire sises commune de Le Donjon modifiées et cadastrées

DELIBERATION N°	2023.01.30 / 08
CLASSIFICATION	8.5

désormais AN 465, AN 468, AN 474 et AN 475 d'une superficie totale de 1 804 m² afin d'y réaliser l'opération de construction de 11 logements sociaux adaptés aux séniors, selon un bail emphytéotique d'une durée de cinquante-cinq ans (55 ans) contre une redevance annuelle de un euro (1 €) versée en une seule fois après signature du bail et a approuvé le projet de bail emphytéotique réalisé par Maître Hémerly, notaire à Dompierre-sur-Besbre et Le Donjon tel qu'il a été annexé,

Vu l'acte de bail emphytéotique constitué par Maître Hémerly et signé le 06 décembre 2022 par Auvergne Habitat et la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Considérant qu'il a été constaté l'omission de la parcelle AN 471 et qu'il convient de compléter l'acte notarié,

Il est exposé :

L'acte de bail emphytéotique signé le 6 décembre 2022 par Auvergne Habitat et la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, prévoit la mise à disposition au bailleur social des parcelles de terrain communautaire sises sur la commune de Le Donjon modifiées et cadastrées désormais AN 465, AN 468, AN 474 et AN 475 d'une superficie totale de 1 804 m² afin d'y réaliser l'opération de construction de 11 logements sociaux adaptés aux séniors.

Or il a été constaté l'omission de la parcelle AN 471 qu'il convient d'ajouter dans les parcelles mises à disposition.

Entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de compléter la mise à disposition adoptée par délibération n°2022.10.03/81 du 03 octobre 2022 au bailleur social Auvergne Habitat – 16 Bd Charles-de-Gaulle – BP 70296 – 63008 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1, par l'ajout de la parcelle de terrain communautaire sises sur la commune de Le Donjon modifiées et cadastrées désormais AN 471 d'une superficie totale de 7 m² pour l'opération de construction de 11 logements sociaux adaptés aux séniors, selon un bail emphytéotique d'une durée de cinquante-cinq ans (55 ans) signé le 06 décembre 2022,
- d'approuver la modification dudit bail emphytéotique réalisée par Maître Hémerly, notaire à Dompierre-sur-Besbre et Le Donjon,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite modification du bail emphytéotique et tout document se rapportant à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée par voie électronique le
Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C
Le Président,